

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE

## Fonds du Général Maximilien Sébastien Foy

**1817-1819**

**218 J 1-2**

Inventaire

Marie-Odile Ducrot

Direction de publication : Isabelle Rambaud, directrice des archives départementales de  
Seine-et-Marne. - 2012

Fonds du général Maximilien Sébastien Foy (218 J)

(Achats : 26 février et 12 mai 2003, entrées : 18134 et 18150)

Maximilien Sébastien Foy (3 février 1775-28 novembre 1825) né à Ham (Somme), mort à Paris ; ardent républicain toute sa vie, élève à l'école d'artillerie de La Fère puis de Châlons (1790), sous-lieutenant (1791), sert à l'armée du Nord (1792) et à l'armée du Rhin ; à Austerlitz (1805), en Dalmatie (1806), envoyé à Constantinople avec Fabvier par Marmont ; s'illustre dans les campagnes du Portugal et d'Espagne, général de brigade (1809), de division (1810 après avoir exposé à Napoléon les pénibles conditions du siège de Torrès Vedras), prend Palencia (1812), combat à Salamanque et, après Vittoria, réussit à protéger la retraite de l'armée jusqu'aux Pyrénées contre Wellington. Créé baron (20/12/1809) puis comte (15/05/1815) de l'Empire, il est nommé inspecteur général de la 12<sup>ème</sup> division à Nantes (1814), se tient à l'écart pendant les Cent-jours mais court défendre la patrie à la frontière et commande une division à Waterloo, où il reste à son poste jusqu'à la fin de la journée et reçoit sa quinzième blessure.

Disgrâcié ensuite, il se retire de la vie publique et se consacre à la rédaction de l'*Histoire des guerres de la péninsule*. Nommé inspecteur général des 2<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> divisions en 1819, il est élu député de l'Aisne (11 septembre) et y siège jusqu'à sa mort. Orateur réputé, il défend sans relâche les principes constitutionnels et les sentiments patriotiques. Ses pairs lui érigent une statue dans les couloirs de l'Assemblée. Malgré une pluie battante, 100.000 hommes accompagnent son cercueil, porté à bras, jusqu'au Père-Lachaise. Une souscription nationale réunit 1 million de francs pour ses 5 enfants, laissés sans fortune.

Ce dossier, très précis et détaillé, est représentatif de la méticulosité militaire mais aussi des difficultés de recrutement découlant des saignées des guerres de l'Empire.

Inspection de la Légion de Seine-et-Marne n° 73, à Mézières, 14-20 octobre 1819

- 218 J 1            Notices biographiques illustrée sur le général Foy : sur une colonne, avec note sur son tombeau, transmise par le vendeur ; notice Wikipédia, ill. couleurs (4 p).  
copie des rapports d'inspection pour 1817, du général-baron Morio de l'Isle, Bourbon-Vendée 10 juillet 1817, du lieutenant général inspecteur général baron Fririon s.d., du maréchal des camps inspecteur baron Hulot Mézières 2 et 4 août 1819 (pièces 1-4) ; correspondance avec la 2<sup>ème</sup> division militaire, le colonel marquis de Tholozan et d'autres officiers de la Légion autour de l'inspection 1<sup>er</sup> octobre-10 novembre 1819 (pièces 5-18) ; notes prises sur place et brouillon du rapport s.d. [14-20 octobre 1819] (pièces 19-20).  
Correspondance adressée au lieutenant général inspecteur général comte Foy pour des recommandations : par le général Beker, pair de France, pour le chevalier Taché 25 juin 1819, un lieutenant général pour le sous-lieutenant Betz 9 octobre 1819 (pièces 21-22) ; idem par des soldats de la Légion 17 septembre, 13-14 octobre 1819, s.d. (pièces 23-27) (achat la Poste d'autrefois, 12 mai 2003/18150).
- 218 J 2            Livret général pour la revue définitive : état de situation au 20 octobre 1819 (1 f° en partie impr.), résumé des opérations de l'inspecteur général (2 f° en partie impr.), ordres laissés au corps par l'inspecteur général 14-18 octobre 1819 et recrutement (2 f° ms), état des hommes reconnus impropres au service (3 f° écrits), état nominatif des militaires qui ont réclamé leur congé

Fonds du général Maximilien Sébastien Foy (218 J)

de libération et dont les droits ont été reconnus (cahier in 4°, n.p., en partie impr.), état des militaires admissibles aux Invalides [néant], état des militaires qui ont droit à la solde de retraite (2 f° écrits), état des militaires proposés pour entrer dans les compagnies sédentaires [néant], état nominatif des sous-officiers et soldats qui ont reçu un congé de semestre [à compter du 21 octobre] (5 p écrites), état des militaires proposés pour un autre corps (2 p écrites), état des militaires qui jouissent de la haute-paie (1 p écrite), état nominatif des [2 sur 24 possibles] enfants de troupes admis à demi-solde (1 p écrite), état des effets d'habillement et d'équipement, état de situation d'armement, procès-verbal d'élection des capitaines comme administrateurs ou suppléants 16 octobre 1819 (1 f° écrit) 20 octobre 1819 (pièce 1) (cahier in 4°, n.p., en partie impr.) ; livret d'inspection en ce qui concerne le recrutement de l'armée 20 octobre 1819 (cahier in 4°, n.p., en partie impr.) ; p.j. : dépôt, état de situation au 1<sup>er</sup> octobre 1819 (1 f° in 4° ms), rapport de l'inspecteur général baron Toussaint au ministre 5 octobre 1819 (2 f° in 4° ms), résumé des opérations de l'inspecteur général 10 octobre 1819 (2 f° in 4° ms), état nominatif des sous-officiers et caporaux postiches [remplaçants temporaires d'absents à grade égal] avec détail sur leur âge, services, conduite et aptitude, état des militaires admissibles aux Invalides [néant] (4 f° in 4° ms), (pièces 2-7) ; état de situation au 11 octobre 1819 (1 f° in 4° en partie impr.) ; état nominatif des officiers par rang d'ancienneté de grade 11 et 20 octobre 1819 (cahier ms in 4°, n.p.) ; état nominatif des officiers jugés susceptibles d'être admis dans l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (2 f°), tableau d'avancement des sous-officiers et soldats (cahier n.p.), tableau d'avancement au grade de sous-lieutenant (3 f° écrits), état des lieutenants susceptibles d'être adjudants-majors (2 f°), état des officiers du grade de sous-lieutenant à celui de capitaine propres à remplir les fonctions d'officier comptable (2 f°), état des officiers susceptibles d'avancement au choix du Roi (6 f°) 19 et 20 octobre 1819 (cahier in 4°, n.p., en partie impr.) ; état nominatif des officiers placés au 3<sup>ème</sup> bataillon (2 ex, 1 f° ms écrit), état numérique des emplois de sous-officiers et caporaux vacants et les ressources pour les remplir (1 p ms écrite) 20 octobre 1819 ; état numérique des sous-officiers et soldats par rang de taille [de 1,598 à 1,869 m, sur 648 : 380 entre 1,598 et 1,652 m, 8 à 1,788 m, 2 à 1,815 m et 1 à 1,869 m] (1 p en partie impr.) ; balance de caisse au 16 octobre 1819 (1 p ms) (pièces 8-15) (achat la Poste d'autrefois, 26 février 2003/18034)